



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE
Séance du Mercredi 26 Juin 2024**

Date de la convocation du
comité et affichage :

18 Juin 2024

Nombre de membres :

En exercice : **48**

Présents : **34**

Représentés : **10**

Absents : **4**

Qui ont pris part au vote : **44**

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi dans la Maison Vigneronne à CAMPAGNE, sous la Présidence de M. Jacques GRAU.

Étaient présents : ALIAGA Rémi, ANTOINE Pierre, BALAZUN Geniès, BASCOU Éric, BERGER Rose-Marie, BÉZIAT Patrick, BOTTRAUD Marie-Anne, CARRERE Christophe, COURNET Serge, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DOMENECH Jean-Marie, GALABRUN BOULBES Jackie, GAUD Jean-Claude, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, IMBERT Jean-Claude, JEANJEAN Christian, LAFFORGUE Frédéric, LAGARDE Philippe, LECHEVALIER Stève, LOUCHE Christian, MARTINEZ Antoine, MARTINEZ Lionel, MARY Patrick, MAZOLLIER Élisabeth, MOYNIER Arnaud, NOËL Thierry, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, PEYRIERE Lionel, QUINET Thomas, RAYMOND Joël, ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès

Vote :

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs de : ARMAND Jean-Claude à BEZIAT Patrick, DACHEUX Jean-Philippe à GALABRUN BOULBES Jackie, CASTANIÉ Geneviève à BOTTRAUD Marie-Anne, ESCURET Serge à MARTINEZ Antoine, ESPINOSA Gérard à DE MONTGOLFIER Isabelle, GLEIZES Guy à BASCOU Éric, MATHERON Françoise à PEYRIERE Lionel, MARTRE Guy à NOËL Thierry, MEISSONNIER Jean-Luc à MAZOLLIER Élisabeth, NADAL Karine à MARTINEZ Lionel.

Absents : CAUSSIL Frédéric, DEWINTRE Thierry, GARCIA Michel, REVOL René.

Secrétaire de séance : Mme Jackie GALABRUN BOULBES

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

**Objet : Délibération N° 2024-06-26-12
Adoption des nouveaux tarifs de vente d'eau brute.**

Monsieur Éric BASCOU Vice-Président Délégué rappelle que lors du vote du Débat d'Orientation Budgétaire du budget eau brute 2024, il avait été voté une augmentation sur la tarification de vente d'eau brute pour tous les usagers sur leurs consommations à compter du 2^{ème} semestre 2023 (factures reçues en janvier 2024), permettant ainsi de faire face à l'augmentation annoncée chaque année par notre fournisseur d'eau brute et qui représentait + 4.2% en 2023.

Début 2024, l'évolution d'achat d'eau annoncée par BRL représente + 9.5% pour les consommations à compter de janvier 2024. De ce fait, il est proposé de voter une nouvelle augmentation de + 9.5% des tarifs de vente d'eau. Cette augmentation ne sera applicable que pour les Semi-Agricoles et Agricoles. Compte tenu des tarifs actuels appliqués aux EUD, ces derniers seront inchangés.

Les tarifs proposés aux membres présents sont les suivants :

TARIFICATION EUD

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 034-253400725-20240628-2024_06_26_12-DE

TARIFS	€ HT
REDEVANCE DEBIT	70,56
REDEVANCE VOLUME	32,72

Tarification EUD				
Forfait en m3	Prix € HT/m3	Débit/m3	€ TTC	Prix moyen M3 TTC
70	0,658	1	123,88	1,77
150	0,658	1	214,91	1,43
200	0,450	2	280,78	1,40
250	0,560	2	334,13	1,34
300	0,614	2	381,37	1,27
450	0,603	3	549,58	1,22
750	0,526	5	832,02	1,11
1050	0,526	7	1 151,02	1,10
1500	0,526	10	1 629,52	1,09

Prix M3 > forfait 2024	
€ HT	€ TTC
1,8548	1,96
1,3025	1,37
1,3025	1,37
1,3025	1,37
0,9795	1,03
0,9795	1,03
0,9795	1,03
0,9795	1,03
0,9795	1,03

TARIFICATION DES SEMI AGRICOLES

TARIFS	€ HT
REDEVANCE DEBIT	108,49
REDEVANCE VOLUME	71,54

Débit souscrit	Abonnement € HT	Prix € HT du m3 consommé
5 m3/h	614,00	0,593
10 m3/h	1 156,00	
15 m3/h	1 699,00	
20 m3/h	2 241,00	
25 m3/h	2 784,00	
30 m3/h	3 326,00	
35 m3/h	3 869,00	
40 m3/h	4 411,00	

TARIFS DES AGRICOLES

TARIFS	€ HT
REDEVANCE DEBIT	83,46
REDEVANCE VOLUME	71,54

Débit souscrit	Abonnement € HT	Volume jusqu'à	Prix € HT du m3 consommé	Au-delà de	
5 m3/h	489,00	3 000 m3	0,197	3 000 m3	0,477
7 m3/h	656,00	4 000 m3	0,197	4 000 m3	0,477
10 m3/h	906,00	5 000 m3	0,197	5 000 m3	0,477
15 m3/h	1 323,00	7 000 m3	0,197	7 000 m3	0,477
20 m3/h	1 741,00	10 000 m3	0,197	10 000 m3	0,477
25 m3/h	2 158,00	10 000 m3	0,197	10 000 m3	0,477
30 m3/h	2 575,00	10 000 m3	0,197	10 000 m3	0,477
35 m3/h	2 993,00	10 000 m3	0,197	10 000 m3	0,477
40 m3/h	3 410,00	10 000 m3	0,197	10 000 m3	0,477

Après une présentation détaillée de ces tarifs par Monsieur le Vice-président Délégué, Monsieur le Président propose aux membres présents :

- D'adopter les nouveaux tarifs proposés,
- Que ces derniers soient applicables à compter de 2024,
- D'autoriser Monsieur le Président ou à défaut Monsieur le Vice-président Délégué en charge de l'eau brute, à prendre toutes dispositions concernant la mise en œuvre de cette tarification.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu, Monsieur le Président soumet le projet au vote à l'assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée.

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Président

Jacques GRAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.